



Section de la Haute-Garonne

Déclaration liminaire au CTL du 15 octobre 2018

Monsieur le Président,

Ce Comité technique demeure, malheureusement, dans la continuité de ses prédécesseurs dans la mesure où, une fois encore, il est attendu de nous que nous ne prenions qu'acte de décisions arrêtées depuis bien longtemps.

Ainsi, vous nous présentez aujourd'hui le transfert du suivi des Dépôts de fonds au Trésor de la division comptabilité vers celle du Secteur public local alors que cette réorganisation est effective depuis le 18 septembre. Cette politique du fait accompli est une véritable provocation et démontre le peu d'estime accordé au dialogue social dans notre département.

S'agissant du point d'actualité sur les CDIF. Les élus **F.O.- DGFIP 31** remarquent qu'à aucun moment n'est abordé la question de la pénurie d'effectif. Il semble que notre hiérarchie ait capitulé et renoncé à défendre nos services et nos missions et soit simplement dans l'accompagnement des réformes... En effet si le constat des difficultés rencontrées par le CDIF de Toulouse est révélateur de la dégradation de nos conditions de vie au travail et du manque de moyens alloués à nos services, il est regrettable que la seule solution préconisée soit purement organisationnelle.

Les suppressions d'emplois, 2136 en 2019, qui s'apparentent à une véritable saignée de la DGFIP ne sont pas sans conséquence sur l'exercice de nos missions et sur la qualité du service rendu aux usagers. Vous-même avez été contraint de le reconnaître s'agissant de l'explosion des délais de publication des SPF toulousains. Il a fallu l'intervention de la Brigade Nationale d'Intervention en Publicité Foncière pour résorber le retard du 1^{er} bureau, et son aide va encore s'avérer nécessaire pour le 3^e bureau.

Les élus **F.O.- DGFIP 31** s'interrogent : y-a-t-il eu une véritable prise de conscience de la situation critique en matière d'emplois des SPF ? Va-t-on enfin prendre des mesures pour aider ces services en souffrance ? Ou se dirige-t-on encore vers une externalisation de nos missions vers les notaires, comme nous le laisse à penser la mise en place de l'outil ANF ?

La volonté d'abandonner des pans entiers de nos activités est aussi visible au travers de la généralisation de l'accueil sur rendez-vous. Celle-ci, outre qu'elle vise à décourager les usagers à venir dans nos locaux, afin semble-t-il de les désintoxiquer, est une anticipation des futures suppressions d'emplois. La DRFIP 31 prépare ainsi le public à la disparation

de l'accueil physique de 1^{er} degré qui sera confié aux collectivités publiques ou aux maisons de services au public, ou même à des prestataires privés.

F.O.- DGFIP vous rappelle, car la répétition est pédagogique, ses revendications :

- l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- la création de postes à hauteur des besoins des services ;
- le maintien du maillage territorial dans l'intérêt du service public et de ses usagers.

